

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :  
12 avril 2013

Date d'affichage :  
26 avril 2013

L'AN deux mille treize, le 19 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 12 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZICOLA, Maire

**PRESENTS :**

MMES BOUCHON, BOURDIM (à partir de la question n° 5), M. CHAZOULE, Mme CHIESA, MM. DEAT, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD (à partir de la question n° 9), GIROUX, GRENET, MMES JULIEN PALUMBO (à partir de la question n° 10), LACHASSINE ROCHE, MACHANEK, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, Mme RICHETIN, MM. ROUX, SIRY (à partir de la question n° 3) SOULIER, TOURNUT.

**ABSENTS :**

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Alain BARDY, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à J.C. ZICOLA*

Mme Atika BOURDIM, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à M. DEAT (jusqu'à la question n° 4)*

M. Jacquie DIOGON, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à S. MACHANEK*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal Délégué  
*absent jusqu'à la question n° 8*

Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Christian GRANGEON, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à J. FABRE*

M. Jean-Claude JACOB, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à J. PELLIZZARO*

Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée  
*absent jusqu'à la question n° 9*

Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à B. FREGONESE*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à G. SOULIER*

M. Bruno RESSOUCHE, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à P. CHIESA*

M. Jean SIRY, Conseiller Municipal  
*absent jusqu'à la question n° 2*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Catherine BOUCHON**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 AVRIL 2013**

**QUESTION N° 21**

**OBJET : Accessibilité : troisième rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

**Rapport présenté et approuvé par la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées réunie le 15 mars 2013.**

Afin de répondre aux objectifs d'accessibilité définis par les lois n°2005-102 du 11 février 2005 et n°2009-526 du 12 mai 2009, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans la commune par délibération du 26 mars 2010. Sa composition a été fixée par arrêté municipal du 8 septembre 2010. La CCAPH a été installée le 27 septembre 2010 et s'est réunie ensuite à plusieurs reprises.

Aux termes de l'article L.2143-3 du CGCT, la CCAPH doit établir un rapport annuel, présenté en conseil municipal.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le troisième rapport de la CCAPH de Riom (ci-joint) fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2012 sur les différents points de sa compétence.

- 1) Les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti en 2012 ont prioritairement concernés trois secteurs :
  - Les groupes scolaires avec la cour de P. Brossolette maternelle et élémentaire, réalisée en régie municipale, les sanitaires de P. Brossolette maternelle et les salles polyvalentes à J. Rostand et à P. Brossolette ;
  - Les bâtiments à usage culturel, avec la création d'une rampe d'accès au près bas de l'Église du Marthuret ;
  - Les bâtiments à usage culturel et associatif avec la rénovation complète de la salle Dumoulin, qui a permis de rendre ce bâtiment accessible tant dans les équipements situés en rez-de-chaussée que pour l'étage, qu'il soit public (mezzanine) ou privatif (loges).

# COMMUNE DE RIOM

---

## 2) S'agissant de la voirie et des espaces publics :

Outre les travaux de réaménagement complet de la rue Faubourg de Layat, incluant sa mise en accessibilité, pour un montant de 394 593 euros, la ville a poursuivi ses travaux de mise en accessibilité par aménagements de surface, selon les priorités définies par la Commission :

- Environ 25 surbaissés de trottoir ont été posés (Arc de Triomphe, rues des Dagneaux, Martres de Madargue, de la Marthurette, avenue du Stade et place Félix Bromont)
- Deux quais bus ont été réalisés (boulevard de la République et rue A. Cornet)
- Environ 300 Bandes d'éveil de vigilance impliquant une centaine de surbaissés de trottoir ont été posées, notamment avenue du Stade, à proximité des cinq groupes scolaires, Jean Monnet, ... le tout en régie municipale.
- Rafranchissement des peintures au sol

En outre, le réaménagement de traversées piétonnes a pu être lancé. Ainsi, trois carrefours à feux ont été équipés en totalité de dispositifs sonores (Vivier, Châtel/Colombier Lanore et RD2029/E Zola) soit 22 figurines piétonnes équipées sonores.

Le rapport ci-joint détaille les autres travaux réalisés et contribuant à améliorer l'accessibilité rue Gomot, route d'Ennezat, rue du Moulin d'eau, à proximité du lycée Marie Laurencin (pose de nombreux bancs et de surbaissés), place José Moron.

Enfin, la Commune s'est lancée dans l'aménagement de la totalité du centre ville en une zone de rencontre, ce qui contribue également à l'accessibilité du centre ville puisque les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent circuler légalement sur les chaussées.

## 3) S'agissant enfin du recensement des logements accessibles, celui-ci a été lancé auprès des bailleurs sociaux présents sur la Commune.

### **Le Conseil Municipal est invité à :**

- **prendre acte du rapport n°3 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

**RIOM, le 19 avril 2013**

**Le Maire,  
Conseiller Général,**

*signé*

**Jean-Claude ZICOLA**